

ANNEXE N° I :

MESSAGE DU MAJOR-GENERAL YAKUBU GOWON
CHEF D'ETAT.

Monsieur le Président,
Excellence,
Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous souhaiter à tous la bienvenue au Nigeria à l'occasion de la Deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco. Au stade de développement où se trouvent tous les pays d'Afrique, les gouvernements sont soucieux d'améliorer le bien-être général de leur peuple. Tel est aussi l'objectif de l'Unesco. Vos organisations travaillent en coopération étroite avec tous les gouvernements au développement de l'éducation, de la science et de la culture afin de libérer nos peuples de l'ignorance, de la maladie et des préjugés. La population de ce pays est toute disposée à vous prêter son concours et vous êtes pleinement assurés de celui de mon Gouvernement, à tous les niveaux.

L'Acte constitutif de l'Unesco enjoint à tous ceux qui la servent et qui souscrivent à ses principes d'œuvres pour la paix et la sécurité en encourageant la coopération entre les nations du monde par l'éducation, la science et la culture. Ce sont là de nobles objectifs dont la réalisation exige le fervent concours de chacun d'entre nous. La manière dont nous nous acquitterons de nos responsabilités à cet égard envers nos peuples donnera la mesure de l'harmonie qui règnera entre les races et entre les croyances et elle sera un des principaux éléments qui détermineront si nous vivrons en paix ou en guerre et si les divers peuples du globe accèderont à l'égalité et à la dignité. L'Unesco a une grande tâche à accomplir pour atteindre ces buts dans le monde entier et plus particulièrement ici, en Afrique.

Nous sommes particulièrement heureux, au Nigeria, de nous associer à l'œuvre accomplie par l'Unesco dans l'intérêt de la paix et du respect universel de la justice, du droit et de la liberté fondamentale des peuples du monde. Nous nous engageons à ne ménager aucun effort pour éliminer l'ignorance et apporter les bienfaits de l'éducation et du savoir non seulement au peuple nigérian mais à toute l'Afrique.

Mesdames, Messieurs, je forme des vœux pour le plein succès des travaux de cette Conférence.

ALLOCATION INAUGURALE DE M. WENIKE BRIGGS,
 MINISTRE FEDERAL DE L'EDUCATION,
 A LA DEUXIEME CONFERENCE REGIONALE DES COMMISSIONS
 NATIONALES AFRICAINES POUR L'UNESCO.

Monsieur le Directeur Général Adjoint, Excellence, Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite à tous la bienvenue au Nigeria. Je suis heureux que cette Deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco puisse avoir lieu et que ce soit mon pays qui l'accueille. Les Conférences régionales rapprochent l'Unesco des pays qui composent la région et donnent à ces derniers l'occasion de procéder à des échanges de vues et d'idées et, par là, d'arriver à une meilleure compréhension mutuelle de leurs problèmes. Elles permettent aussi à l'Unesco d'apprécier les problèmes et les ressources communs à une région et d'orienter en conséquence ses programmes futurs. Bienvenue donc, au Nigeria, aux participants des différentes parties d'Afrique, et à tous les hommes de bonne volonté étrangers au continent, dont les efforts spirituels, matériels et financiers permettent à l'Unesco de poursuivre son action en Afrique et dans d'autres régions en voie de développement. Le Nigeria est un peu un reflet de l'Unesco, par sa diversité, ses dimensions, la variété de ses habitants, de ses coutumes et de ses langues et par les vifs contrastes qui opposent ses populations urbaines et rurales.

La Deuxième Conférence régionale des commissions nationales africaines pour l'Unesco est un événement de la plus haute importance non seulement pour chacun d'entre nous ici présent mais encore pour l'ensemble des peuples que nous représentons. L'issue de nos débats aura des répercussions directes sur la vie et les besoins fondamentaux de nos collectivités. Evénement important aussi pour tous les Etats membres d'Afrique, car il marque la fin de la Première Décennie pour le développement, conçue pour stimuler le progrès social, économique et culturel de l'Afrique et des autres régions en voie de développement. Ce n'est pas ici le moment d'évaluer son impact ou sa réussite; le dialogue se poursuit encore dans le cadre de plusieurs conférences et c'est à chaque Etat membre de l'Unesco qu'il appartiendra, à l'issue d'un examen approfondi, de se prononcer sur le succès ou l'échec de l'entreprise. Si notre présente réunion marque la fin de la Première Décennie pour le développement, elle ouvre aussi la Deuxième Décennie, dans laquelle nous plaçons tous de grands espoirs. Nous croyons en effet que les programmes mis en oeuvre à cette occasion combleront l'écart entre pays développés et pays en voie de développement et permettront à l'humanité de connaître la stabilité et la paix qu'elle semblait rechercher en vain jusqu'à présent. J'ajouterai que cette réunion est également importante en ce qu'elle marque l'adoption par l'Unesco d'une idée nouvelle, qui va dans le sens du progrès, à savoir la planification à long terme; c'est là une initiative passionnante pour tous ceux qui ont suivi jusqu'à ce jour avec intérêt l'action de l'Unesco. Notre Conférence est importante enfin parce qu'elle correspond à une volonté naissante de l'Unesco de mettre l'accent sur la culture et le patrimoine culturel davantage que sur la science et l'éducation. Il convient de prendre note de cette réorientation, car la réflexion qu'elle pourra susciter nous permettra peut-être de corriger ou de rectifier des idées qui nous étaient chères en matière d'éducation.

J'ai mentionné certains aspects de l'importance que revêt cette réunion pour les Etats membres. Si vous le permettez, je souhaiterais citer un exemple concret de l'action de l'Unesco au Nigeria. Une mission d'identification de l'Unesco et la Banque Mondiale est actuellement dans notre pays; elle se rend dans les Etats, où elle prend contact avec les pouvoirs publics et avec le secteur privé pour nous aider à déterminer les meilleurs moyens d'appliquer notre programme de développement de l'éducation. Je suis sûr que les débats de cette conférence faciliteront les travaux de la Mission.

Parmi les projets exécutés par l'Unesco au Nigeria, il convient de mentionner l'Institut national de formation des professeurs de l'enseignement technique, qui est le premier établissement de ce genre en Afrique et auquel nous attachons la plus grande importance. Alors que nous introduisons des matières techniques dans les programmes de l'enseignement secondaire, il est évident que nous avons besoin de professeurs spécialisés. L'Institut ne forme pas seulement ces professeurs de l'enseignement technique pour les écoles secondaires, il donne aussi à ceux qui ont les titres requis dans les différentes disciplines la formation pédagogique qui leur fait défaut. L'Institut s'est ouvert au moment même où éclatait la crise nigériane et, malgré cela, il s'est assez bien développé pendant cette période. A l'origine, la participation de l'Unesco à cette entreprise devait prendre fin au mois d'août de cette année. Mais en raison de retards inévitables dans le programme de construction, il est devenu nécessaire de prolonger cette participation.

Bien que la formation de professeurs de l'enseignement technique ait fait l'objet d'un effort particulier, le besoin s'est fait impérieusement sentir au cours des dernières années, de former au Nigeria d'autres catégories d'enseignants pour répondre à la demande générale. Il n'est pas douteux que la demande de maîtres suffisamment qualifiés dépassera bientôt l'offre si l'on ne fait pas preuve d'imagination pour innover et essayer de former des professeurs de niveaux supérieur et moyen. Il y a 8 ans, par exemple, les premiers instituts pédagogiques nationaux ont été créés à Lagos pour former des professeurs n'ayant pas fait d'études supérieures. L'expérience a réussi et des instituts supérieurs de formation des maîtres se sont successivement ouverts à Ondo, Owerri, Zaria et Abraka. Il existe actuellement 8 instituts de ce genre au Nigeria. L'immense succès de cette entreprise est dû en partie à l'assistance financière de l'Unesco et à la compétence de son personnel. L'Unesco a également fourni des experts, du matériel et des bâtiments pour la formation de professeurs de l'enseignement technique.

Depuis quelque temps, l'amélioration qualitative des enseignements est plus que jamais à l'ordre du jour. Outre l'importance accordée à la formation dispensée dans les instituts pédagogiques, nous nous efforçons d'améliorer la qualité des maîtres diplômés. Nous avons pu le faire grâce à des cours de recyclage et à des cours de formation en cours d'emploi organisés par les instituts pédagogiques. Les universités nigérianes ont aussi contribué dans une grande mesure à la réforme des programmes d'enseignement. Depuis 3 ans, l'Unesco participe à des programmes de formation en cours d'emploi pour l'enseignement des sciences dans les écoles primaires et elle s'est également déclarée disposée à participer à la formation en cours d'emploi de professeurs de sciences lorsque le Centre de production, d'entretien et de réparation du matériel scientifique sera définitivement installé. Pendant quelques années encore nous accueillerons volontiers l'aide de l'Unesco dans le domaine de la formation des maîtres. Cette aide est nécessaire parce que la politique de l'éducation exige aujourd'hui non seulement la formation des maîtres mais leur recyclage permanent en fonction de l'évolution des disciplines scientifiques, littéraires et techniques.

pations. Les échanges de vues que vous aurez sur ce sujet seront, sans aucun doute, très fructueux, et l'expérience des uns se révélera certainement pleine d'enseignements pour les autres. Vos commissions seront ainsi à même de travailler plus efficacement à la réalisation des objectifs de l'Unesco.

A cet égard, il convient de noter que le programme de l'Organisation et la structure de son Secrétariat ont subi de profondes modifications depuis la fondation de l'Unesco et l'adoption de son Acte constitutif. Dans le même temps, les activités des commissions nationales ont connu une évolution plus ou moins parallèle.

Avant que l'Unesco ne s'engage dans des activités d'ordre opérationnel - j'entends par là l'aide au développement qui constitue la majeure partie de son programme en Afrique -, les attributions des commissions nationales se limitaient à celles d'organes de liaison, de consultation et d'information. A ces fonctions initiales se sont ajoutées par la suite certaines tâches d'exécution, notamment dans le domaine de la coopération intellectuelle internationale. Et depuis que l'Organisation a assumé un rôle opérationnel - qui comme vous le savez, ne saurait jamais être dissocié de son action intellectuelle -, les commissions nationales se sont révélées des organismes extrêmement utiles, capables d'aider les gouvernements à formuler leurs demandes d'aide et à mener à bien la réalisation des projets dont l'exécution est confiée à l'Unesco.

L'aide que les commissions nationales apportent ainsi à l'Organisation dans la mise en oeuvre de son programme revêt une importance d'autant plus grande en Afrique que l'Unesco exécute plus du tiers de son programme opérationnel sur ce continent. Il est donc opportun que l'évolution des commissions nationales africaines suive de près les changements intervenus dans le programme et l'action de l'Organisation. Leur structure et leurs méthodes de travail devraient être adaptées aux nouvelles conditions dans lesquelles elles sont appelées à opérer. Il faudrait faire en sorte qu'elles puissent, sur le plan tant national qu'international, jouer davantage leur rôle de conseillère des gouvernements pour toutes les questions liées au programme de l'Organisation et servir à la fois de catalyseurs et d'organes de coordination dans les domaines relevant de la compétence de l'Unesco. Elles seraient ainsi en mesure de contribuer plus efficacement à mettre l'aide extérieure - multilatérale ou bilatérale - au service de l'important effort national que les pays africains déploient aujourd'hui. En un mot, elles doivent devenir des auxiliaires techniques, sans le concours desquels il ne serait pas possible d'aboutir à une réelle et complète programmation de l'aide internationale par pays.

Il est certain toutefois que, malgré l'insuffisance des ressources humaines et matérielles dont elles disposent, les commissions nationales africaines ont d'ores et déjà abordé l'étude des problèmes relatifs à leur organisation interne et entrepris de multiples activités, dont certaines sont étroitement liées à l'exécution du programme de l'Unesco.

Je citerai, comme exemples, la Conférence sur les langues bantoues organisée par la commission nationale du Cameroun, le colloque sur les religions animistes africaines que la commission nationale dahoméenne a accueilli, le projet sur l'égalité d'accès des jeunes filles et des femmes à l'éducation, à l'exécution duquel veille la commission nationale de la Haute-Volta, et enfin la réunion de planification pour le projet pilote d'enseignement des mathématiques dans les Etats membres de langue arabe dont la commission nationale de la République arabe unie a pris l'initiative et assuré l'organisation.

Permettez-moi maintenant d'aborder le deuxième point inscrit à votre ordre du jour, à savoir la coopération entre les commissions nationales des Etats membres d'Afrique. Je voudrais à ce propos signaler l'exemple particulièrement intéressant de coopération sous-régionale qui s'est instaurée entre les commissions nationales de l'Afrique orientale. Les résultats

obtenus devraient inciter toutes les commissions à multiplier les expériences de ce genre en Afrique, ce qui semble d'ailleurs être le cas; il est en effet encourageant de noter que certaines des demandes d'aides soumises par les commissions nationales africaines pour 1971-1972 vont déjà dans ce sens. En outre, les suggestions émises par les commissions nationales dans l'un des documents de travail de la Conférence quant aux objectifs de leur coopération, tant bilatérale que sous-régionale, régionale et interrégionale, permettent de considérer avec optimisme l'avenir à cet égard. La question de la coopération entre les commissions me paraît dans son ensemble extrêmement importante, et je suis convaincu que vous lui apporterez toute l'attention voulue.

J'en viens maintenant au troisième point de votre ordre du jour : le rôle des commissions nationales des Etats membres d'Afrique dans la mise en oeuvre du programme de l'Unesco en Afrique.

De par leur vocation, les commissions nationales sont intéressées de très près à la mise en oeuvre du programme de l'Unesco. Il est néanmoins certain qu'elles peuvent et doivent contribuer davantage à l'exécution de ce programme. En tant que conseillères de leurs gouvernements respectifs pour les questions relevant de la compétence de l'Unesco, elles ont nécessairement part aux différents projets de l'Organisation concernant leur pays, que ces projets ressortissent au Programme ordinaire ou soient financés par d'autres sources, par exemple le Programme des Nations Unies pour le développement.

De plus, les commissions nationales africaines, aux travaux desquels collaborent les personnalités les plus éminentes du pays, peuvent apporter une contribution capitale à l'étude des nombreux problèmes prioritaires africains intéressant l'Unesco et à la formulation de solutions possibles. J'aimerais signaler quelques-uns des domaines où leur aide est particulièrement nécessaire.

En premier lieu, l'éducation. Nous avons fait du chemin depuis l'adoption en 1961 du Plan d'Addis-Abéba. Ce plan proposait un certain nombre d'objectifs à court et long terme pour tous les niveaux d'enseignement en Afrique; il prévoyait notamment pour 1980 la généralisation de l'enseignement Primaire, gratuit et obligatoire. Par la suite, les Conférences ministérielles d'Abidjan en 1964 et de Nairobi, en 1968, tout en acceptant les options générales du Plan, ont reconnu qu'il faudrait lui apporter les modifications nécessaires pour tenir compte des réalités économiques des pays africains et des perspectives d'aide extérieure. Elles ont aussi insisté sur la nécessité d'orienter davantage l'enseignement vers les besoins de la population rurale, qui représente encore 0 à 90 % de l'ensemble de la population du continent. La nécessité d'une réforme profonde des systèmes d'enseignement en Afrique n'est plus contestée de nos jours; on admet en effet généralement que les programmes d'éducation doivent répondre aux besoins du développement économique et social sans toutefois négliger les valeurs éthiques, civiques et culturelles des peuples d'Afrique. Ce sont là autant des domaines où, me semble-t-il, les commissions nationales devraient jouer un rôle de premier plan.

L'analphabétisme continue malheureusement à sévir dans la plupart des Etats membres d'Afrique, D'après l'expérience récente, nous pensons que l'alphabétisation fonctionnelle est l'une des façons les plus efficaces d'aborder le problème, et nous sommes disposés à travailler en étroite liaison avec vous à la mise au point et à l'exécution de programmes d'alphabétisation fonctionnelle.

Dans le domaine des sciences exactes et naturelles, les commissions nationales auront un rôle important à jouer dans la préparation de la Conférence des ministres des Etats membres africains chargés de la science, (CASTAF-RICA), qui doit avoir lieu en 1973. L'échéance peut sembler lointaine mais en fait, il n'est que temps de commencer à y réfléchir; la réussite de cette Conférence dépendra beaucoup, en effet de la manière dont les commissions nationales sauront mobiliser les ressources intellectuelles de leurs pays.

En ce qui concerne la science et la technique, je pense que les Etats membres d'Afrique et leurs commissions nationales devront se préoccuper de la création de centres de documentation scientifique et technique et de centres africains d'études avancées. Il leur faudra aussi accorder une attention toute particulière à la mise en oeuvre des recommandations concernant l'enseignement des sciences et l'application de la science et de la technique au développement.

Dans le domaine des sciences sociales, des sciences humaines et de la culture, vous remarquerez que le programme de l'Unesco couvre une vaste gamme de questions. Ce sera, bien entendu, à vous de décider laquelle est la plus importante à vos yeux. Je voudrais toutefois signaler, à titre d'exemple, l'oeuvre considérable que les commissions nationales pourraient accomplir en étudiant les possibilités de créer en Afrique un centre régional de coordination en matière de recherche et de documentation en sciences sociales, et en participant à l'Année internationale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale (1971). Dans le domaine de la culture, les suites à donner à la Conférence intergouvernementale sur les politiques culturelles (Venise, 1970), la contribution à apporter, sur le plan pratique, et l'étude et la diffusion des langues africaines sont quelques exemples d'activités importantes que les commissions nationales pourraient entreprendre.

En ce qui concerne l'information, les commissions nationales peuvent faire beaucoup pour tenir le public mieux informé des activités de l'Unesco. La promotion du livre serait aussi un domaine d'action fructueux; on pourrait s'inspirer dans ce cas des recommandations de la réunion tenue en 1968 à Accra. Un effort de ce genre serait d'autant plus indiqué que 1972 a été proclamée "Année internationale du livre" par la Conférence générale à sa seizième session. Cette célébration revêtira une importance particulière pour les pays d'Afrique, où les progrès de l'éducation, de la science et de la culture dépendent si étroitement de l'amélioration qualitative et quantitative de la production de livres.

Je ne m'étendrai pas plus longuement sur les questions que vous allez examiner à la présente conférence et qui sont traitées en détail dans les documents de travail. Avant de conclure, je voudrais toutefois me référer en quelques mots, avec votre permission, à l'Esquisse de plan à long terme pour 1971-1976, présentée par le Directeur général à la Conférence générale, lors de sa seizième session.

Ce document ouvre de nouvelles perspectives au développement futur des commissions nationales. Il devient en effet nécessaire d'alléger ou de simplifier, ne fût-ce qu'en partie, les tâches du Secrétariat, et la meilleure solution consiste à inviter les Etats membres et les organisations non-gouvernementales à participer plus largement et plus activement à la mise en oeuvre du programme de l'Unesco, notamment en matière de coopération intellectuelle. L'Unesco ne peut d'ailleurs que tirer profit d'une participation accrue des institutions des Etats membres et de la communauté intellectuelle internationale à l'exécution de son programme.

Je crois cependant devoir souligner que cette méthode de travail ne saurait s'appliquer que dans certaines circonstances et sous certaines conditions. Il conviendra de choisir avec le plus grand soin, dans les Etats membres, les organismes auxquels de telles activités seront confiées au nom de la communauté mondiale, pour être sûr qu'ils se conformeront aux buts et à l'esprit de l'Organisation et aux objectifs de son programme, et que les résultats seront de la qualité voulue. Il ne saurait non plus être question de décharger le Secrétariat de toute initiative ou responsabilité en matière d'action intellectuelle, car il doit demeurer suffisamment associé à cette action pour pouvoir à la fois y contribuer et en bénéficier.

C'est à cet égard que nous ferons largement appel aux commissions nationales. Qui serait mieux placé qu'elles, dans les Etats membres, pour aider le Secrétariat dans cette tâche et mobiliser comme il convient les organismes professionnels et les branches nationales des organisations non gouvernementales? Aussi pouvez-vous vous attendre à ce que nous sollicitons toujours plus fréquemment - et pour des tâches toujours plus importantes - vos services au cours des années à venir.

Les premiers essais de participation des Etats membres et des commissions nationales à cette décentralisation des activités du Siège se feront en 1971 et 1972, afin qu'on puisse tenir compte de l'expérience acquise pour l'élaboration des projets de programme des exercices suivants. Je puis donc vous assurer que toute suggestion ou proposition que la présente Conférence souhaitera faire à cet égard sera chaleureusement accueillie et attentivement examinée par le Secrétariat.

Nous n'ignorons pas, bien entendu, que les commissions nationales africaines auront besoin de ressources humaines et matérielles suffisantes pour pouvoir s'acquitter efficacement des tâches en question. Nous estimons à cet égard, que c'est d'abord aux gouvernements des Etats membres qu'il incombe de veiller à ce que les commissions nationales disposent de l'appui et des moyens nécessaires pour accomplir les activités qui leur sont propres, étant donné que ces activités servent essentiellement les intérêts nationaux. Pour sa part, l'Organisation continuera, comme par le passé, à accorder son aide, qui a strictement pour objet de faciliter et d'améliorer le travail des commissions nationales et la coopération entre elles.

Les commissions nationales africaines disposent d'un potentiel de ressources et d'énergie encore en grande partie inexploité. Je suggère donc qu'elles réfléchissent au moyen de tirer le meilleur parti des ressources intellectuelles et matérielles susceptibles d'être mobilisées sur le plan national, afin d'être mieux en mesure de remplir leurs fonctions d'organes de consultation, de liaison, d'information et d'exécution dans les domaines qui relèvent de la compétence de l'Unesco.

J'ai été heureux d'avoir la possibilité de vous soumettre ces observations et je forme les vœux les plus sincères pour le succès de votre Conférence.

INTERVENTION AU POINT I : I (CULTURE).

Monsieur le Président,
Honorables Délégués,

Vous savez que le Rwanda, Pays de 4.000.000 d'habitants possède une seule langue nationale, ciment d'unité politique et culturelle et instrument d'enseignement et d'information **du Public**.

Cette langue qui s'appelle le Kinyarwanda est parente avec celle du Burundi où elle est appelée le Kirundi. Elle de même parlée au Nord-Est de la République Démocratique du Congo, au Sud de l'Uganda et à l'Ouest de la Tanzanie, groupant ainsi plus de 10.000.000 d'Africains au sein d'une même famille florissante celle dite des Royaumes des Grands Lacs. Tout le monde sait que cette région se caractérise par un riche passé, aussi bien sous l'angle historico-politique que sur le plan philosophico-littéraire.

Aussi, mon Pays s'étonne que tout au long de son programme l'UNESCO n'a pratiquement tenu aucun compte de toutes ces valeurs qui risquent aujourd'hui de se perdre dans la nuit des temps avec la **disparition** de leurs dépositaires qui sont les vieux

Mon Pays, conscient de ce danger imminent s'est résolu en attendant aide et soutien à s'en remettre à ses propres et modestes efforts. C'est ainsi qu'il a mis en place un Institut de Recherche qui a pour but de mener des recherches en matière des Sciences Sociales et de la Culture. C'est également dans ce but qu'il s'est décidé le mois dernier à créer sous la tutelle du Ministère de l'Éducation Nationale une Académie Rwandaise de Culture qui a pour rôle de coordonner et de faire aboutir toutes les recherches et toutes les initiatives en matière culturelle de façon à intégrer cette culture dans le processus du développement national et d'en faire bénéficier les autres Pays Africains.

J'enregistre avec bonheur que l'organisation projetée d'installer un Centre Régional en Tanzanie. Cependant, je voudrais demander que ce Centre puisse disposer de grands moyens car de grandes tâches l'attendent. Je voudrais également demander que les Pays de la Région puissent au préalable participer à la mise au point du programme de ce Centre.

Merci Monsieur le Président.

DECLARATION DE LA DELEGATION RWANDAISE
A PROPOS DES 2e ET 3e POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président,
Honorables Délégués,

Permettez-moi de prendre la parole, non pas pour apporter à cette Assemblée les éléments de solution au problème qui a été abordé par le Porte parole des services qui, à l'UNESCO, sont chargés de la Coordination des activités des Commissions Nationales en vue de la meilleure réalisation des idéaux de l'UNESCO dans les Etats membres et de la contribution de l'organisation au développement de ces derniers, mais pour soulever une question grave qui, aux yeux de la Commission Nationale Rwandaise, gêne fort la réalisation des programmes de la plupart des Commissions Nationales.

Monsieur le Président, l'organisation nous charge de constituer la charnière entre elle et nos Pays et de veiller à l'exécution de son programme dans les domaines qui sont les siens, à savoir l'Education, les Sciences Exactes et Naturelles, les Sciences Sociales et Humaines, la Culture et l'Information.

Nos Pays eux-même attendent de nous des réalisations dans ces domaines.

Force nous est de constater que les moyens mis à notre disposition sont loin de correspondre au programme qui nous est confié.

Nos Pays en proie à leurs problèmes de développement ne peuvent consentir hélas un effort plus grand. Si je ne prends que mon Pays en exemple, le budget du Ministère de l'Education Nationale représente près d'un tiers de tout le budget national. L'Enseignement Primaire comptant une population de plus de 450.000 élèves, soit plus de 10% de la population totale du Pays coûte, à ce dernier 25% des dépenses publiques. Nos Pays ne peuvent donc pas consentir un effort plus important.

De sa part, l'UNESCO nous renvoie à nos Etats. Nous risquons donc de vous voir placés entre 2 feux, d'une part les difficultés financières de nos Etats et d'autre part l'absence de secours de l'UNESCO et de nous croiser les bras, incapables de réaliser les programmes qui nous sont confiés.

Mon Pays a attendu avec impatience la tenue de cette Conférence. Il a noté avec satisfaction qu'à son ordre du Jour figurait la question concernant les mesures à prendre pour assurer l'efficacité des Commissions Nationales pour l'UNESCO. C'est donc avec espoir que sa délégation s'est autorisée à soulever ce grave danger et à demander à l'organisation de se pencher sur le problème et de lui trouver les solutions appropriées.

La Délégation Rwandaise sait que certaines Commissions Nationales ne sont pas entièrement concernées par ce genre de questions. En pensant à cette déclaration, je me disais que ma délégation serait très heureuse de constater qu'elle est la seule à affronter de tels problèmes, que ce vœu était réalisé. Et je tenais à m'excuser de cette oratio pro domo de ma part. Car je m'en voudrais à moi-même de passer sous silence pareille état de choses. Ma Délégation pense donc du moins en ce qui concerne le Pays qu'elle représente, que l'UNESCO devrait comprendre ce problème et l'aider à le résoudre. L'UNESCO devrait en l'occurrence l'aider à trouver toute l'infrastructure nécessaire à la mise en place d'une vraie Commission Nationale. Ma délégation pense à la dotation d'un bâtiment pouvant abriter les services de la Commission Nationale et à la fourniture d'un équipement et d'un crédit de

fonctionnement leur permettant de travailler efficacement. Ma Délégation forte de cette estimable contribution directe ou indirecte de l'Unesco se trouverait ainsi en position plus forte pour amener son Gouvernement à mettre à sa disposition le personnel nécessaire, le terrain voulu ainsi que le crédit supplémentaire pour son fonctionnement.

Monsieur le Président, je m'excuse de m'être étendu sur ce problème. Cela provient du fait que sans ces conditions une Commission Nationale risque de sombrer dans ses difficultés actuelles et de décevoir les espoirs que l'organisation et son Pays ont placé en elle.

Je termine, en formant le vœu que l'Organisation entende cet appel et aide la Commission Nationale Rwandaise directement et par ses interventions auprès des Commissions Nationales mieux nanties à disposer de moyens plus adéquats lui permettant d'apporter, à l'instar d'autres Commissions Nationales Africaines, sa précieuse contribution à la réalisation des idéaux de l'UNESCO. C'est bien cela que mon Pays, en me déléguant à Lagos, attendait le plus de cette Conférence.

Je vous remercie Monsieur le Président.

ANNEXE 6 :

BREVE NOTE D'INFORMATION SUR LES SUITES
DONNEES A LA PREMIERE CONFERENCE REGIONALE
DES COMMISSIONS NATIONALES AFRICAINES

(Kampala, 9-14 septembre 1963)

L'ordre du jour de la première Conférence régionale des commissions nationales africaines était :

1. Le rôle et les moyens des commissions nationales (discuté dans la commission 1).
2. La contribution des commissions nationales africaines à la mise en oeuvre du Plan d'Addis-Abéba pour le développement de l'éducation en Afrique et des recommandations de la Conférence de Tananarive sur l'avenir de l'enseignement supérieur (discuté dans la commission 2).
3. La contribution apportée par les Commissions nationales africaines aux programmes de l'Unesco pour l'application de la science et de la technique dans l'intérêt des régions peu développées (discuté dans la commission 3).
4. La contribution des commissions nationales africaines à la préservation et au développement des cultures africaines (discuté dans la commission 4).

Dans le cadre du débat général la Conférence a adopté les résolutions générales suivantes :

(i) A la suite de l'accord international intervenu sur l'interdiction des essais nucléaires souterrains et dans l'éventualité d'un désarmement complet et général, il était demandé qu'une partie des fonds qui seraient aussi rendus disponibles soient utilisés pour la Campagne mondiale d'alphabétisation. Par la même occasion, le Directeur général était invité à transmettre cette résolution à la 18e session de l'Assemblée générale des Nations-Unies et aux organes de l'Unesco.

Le Directeur général a répondu à cette invitation. Par contre, étant donné que le désarmement n'est pas intervenu, le dispositif de la résolution n'a pas pu être mis en oeuvre. Toutefois, il est à noter que l'Unesco a accordé une large place dans ses programmes à l'alphabétisation. Pour ce faire, des fonds ont été trouvés soit au titre des fonds extrabudgétaires (PNUD).

(ii) Les Etats membres d'Afrique étaient invités à ratifier la Convention internationale concernant la lutte contre la discrimination raciale.

Un grand nombre d'Etats africains ont ratifié cette convention, mais il reste toutefois encore des Etats n'ayant pas encore procédé à cette ratification.

(iii) Les Etats membres et l'Unesco étaient invités à faire des études sur les problèmes administratifs, économiques et socio-culturels que pose la période de post-décolonisation.

L'Unesco pour sa part a publié plusieurs études sur ces questions et des études semblables ont été entreprises par certains Etats membres d'Afrique.

(iv) L'Unesco et les gouvernements des Etats membres africains étaient invités à augmenter l'aide aux commissions nationales.

Depuis la Conférence de Kampala une croissance régulière des crédits affectés à l'aide aux commissions nationales a été enregistrée. En outre, à la seizième session de la Conférence générale, sur une proposition présentée par la délégation de la RAU, appuyée par de nombreuses autres délégations de différentes régions du monde, une résolution a été adoptée par laquelle il est demandé au Directeur général de prévoir dans le Projet du programme et de budget de 1973 -1974 environ 1% du budget ordinaire au titre de la "coopération avec les commissions nationales.

Les gouvernements africains pour leur part n'ont cessé d'accroître les ressources matérielles et humaines mises à la disposition de leurs commissions nationales.

(v) Il a été décidé d'organiser des conférences régionales des commissions nationales tous les deux ans.

Cette résolution n'a jamais été mise en oeuvre. Par contre, le Secrétariat a stimulé la coopération subrégionale des commissions nationales.

COMMISSION I

La partie narrative du rapport indiquait qu'un large échange d'expériences a eu lieu quant à l'organisation et au fonctionnement des commissions nationales africaines. Les observateurs des commissions nationales des pays développés ont promis d'accorder leur aide aux commissions nationales françaises.

Il est à noter que la commission nationale française maintient depuis la Conférence de Kampala des contacts étroits de coopération avec les commissions nationales africaines de langue française.

La présente à cette deuxième Conférence régionale d'observateurs de commissions nationales de pays développés (République fédérale d'Allemagne, Etats-Unis d'Amérique, France, Japon, Suisse) est également un signe manifeste du nouveau courant qui s'est créé en faveur de la coopération avec les commissions nationales africaines.

La commission invitait les Etats membres d'Afrique qui n'ont pas encore de commissions nationales à les constituer.

Depuis la Conférence de Kampala, sept nouvelles commissions nationales ont été créées et il ne reste à présent que deux Etats membres (Sierra Leone et Malawi) qui n'ont pas encore créé la leur.

La Commission demandait le renforcement de l'information du public par les commissions nationales et recommandait en même temps la création de clubs Unesco.

Plusieurs commissions nationales africaines publient à présent des bulletins d'information et organisent des émissions radiophoniques, des séminaires et des semaines de l'Unesco répondant ainsi aux besoins de l'information du public.

Quant aux clubs Unesco, de nombreuses commissions nationales ont donné suite à cette recommandation et même certains pays en raison du nombre important de clubs Unesco ont procédé à la mise sur pied de fédérations nationales de clubs Unesco (Cameroun, Dahomey).

La commission I a adopté les résolutions suivantes :

(i) Les Etats membres étaient invités à s'assurer que la composition de leurs commissions nationales soit aussi représentative que possible des milieux nationaux s'intéressant à l'éducation, à la science et à la culture. Les commissions nationales étaient également invitées à créer des comités de travail.

A l'heure actuelle, la plupart des commissions nationales ont constaté des comités de travail. Cependant, ces comités de travail ne se réunissent pas encore assez régulièrement et certaines commissions nationales oublient même de les convoquer.

(ii) L'Unesco était invitée à assurer la formation des secrétaires des commissions nationales.

Depuis la Conférence de Kampala, des consultations collectives des secrétaires des commissions nationales ont été organisées chaque année au Siège et, à partir de 1965-1966, des stages de formation pour le personnel des commissions nationales. En ce qui concerne ces derniers, il est à noter, qu'au cours de l'exercice 1971-1972, une vingtaine de membres du personnel des commissions nationales seront formés au Siège.

COMMISSION II

Les résolutions suivantes ont été adoptées :

(i) L'Unesco était invitée à une décentralisation des services régionaux installés en Afrique.

Depuis lors, l'Organisation n'a pas cessé d'accorder une priorité à cette question et, lorsque cela s'est avéré nécessaire, a procédé à un regroupement des services régionaux de l'Unesco en Afrique afin d'être en mesure d'assurer une efficacité accrue et une meilleure coordination des activités de leur compétence.

(ii) Il a été recommandé à l'Unesco d'aider les Etats africains à résoudre le problème de la formation et de l'emploi des élèves qui n'ont pas accès à l'enseignement secondaire après leurs études primaires.

Dans le cadre de son assistance technique, l'Organisation a prêté une attention particulière à cette question, mais dans le contexte plus large des programmes nationaux d'éducation.

(iii) Les commissions nationales africaines étaient invitées à faire tout leur possible pour que l'enseignement de 2 langues internationales (anglais et français) soit accepté par tous les Etats membres d'Afrique.

(iv) Il a été recommandé qu'une aide plus substantielle soit accordée tant par l'Unesco que par les gouvernements des Etats africains aux commissions nationales pour la mise en oeuvre des résolutions des différentes conférences et réunions organisées par l'Unesco en Afrique dans le domaine de l'éducation.

A cet effet, à chaque biennium, l'Unesco a augmenté les crédits afférents à l'aide aux commissions nationales.

(v) L'Unesco était invitée à poursuivre ses efforts auprès des Etats membres en vue d'une contribution volontaire accrue au titre du programme extraordinaire de l'Afrique, afin que les Etats africains puissent assurer la mise à l'exécution des objectifs du plan d'Addis-Abeba pour l'éducation en Afrique.

Le programme des Nations Unies pour le développement a connu une progression certaine et de nombreux projets dans le domaine de l'éducation ont été financés par ce programme en Afrique. Actuellement, plus d'un tiers du programme opérationnel de l'Unesco est réalisé en Afrique.

(vi) Cette résolution visait la création d'universités sur le plan national.

Un nombre important d'Etats africains disposent maintenant de leur université nationale, et certaines sont en cours de création. Pour sa part, l'Unesco a toujours accordé l'assistance nécessaire.

COMMISSION III

(i) Les commissions nationales étaient invitées à mettre tout en oeuvre pour assurer une participation adéquate à la Conférence sur l'organisation de la recherche et la formation du personnel en Afrique en ce qui concerne l'étude, la conservation et l'utilisation des ressources naturelles (Lagos, 1964). D'autre part, il était demandé à l'Unesco d'accroître les crédits budgétaires et d'intensifier l'action pour l'application de la science au développement économique et social. Enfin, le voeu était exprimé qu'un institut africain pour l'étude des effets de l'industrialisation et de la science semblable aux centres de la Nouvelle-Delhi et de Rio de Janeiro soit mis sur pied en Afrique.

(ii) La création des centres nationaux de recherche scientifique dans les pays africains était proposée et une participation plus grande de l'Unesco à la création d'établissements scientifiques était demandée en vue de la formation des cadres et des techniciens nécessaires à l'économie des pays africains. Un appui technique et financier a été apporté par l'Unesco à cette fin.

COMMISSION IV

Cette commission a souligné l'importance de la contribution des commissions nationales africaines à la préservation et au développement des cultures africaines. A cet égard, les résolutions suivantes ont été adoptées:

(i) Le Directeur général de l'Unesco était invité à prendre les mesures appropriées pour accélérer le processus de préservation et de développement des cultures africaines. En même temps, les commissions nationales devaient considérer comme une de leurs premières préoccupations la préservation et le développement des cultures africaines. Enfin, les Etats membres d'Afrique dont les langues ne sont pas encore écrites étaient invités à prendre des mesures à cet effet.

Les activités entreprises par les commissions nationales africaines et les programmes de l'Unesco concernant la préservation et le développement des cultures africaines soulignent les progrès enregistrés jusqu'à présent.

(ii) Cette résolution estimait qu'une politique culturelle en Afrique exige en même temps des campagnes généralisées d'alphabétisation et qu'à cet effet d'importantes ressources financières et humaines étaient nécessaires.

La résolution recommandait la publication d'une revue africaine de culture sous les auspices de l'Unesco en collaboration avec les Etats membres d'Afrique. De même, les Etats membres étaient invités à accorder une large place à la culture africaine dans les programmes scolaires.

(iii) La résolution émettait le voeu que le type d'activités et les méthodes expérimentées dans le cadre du projet majeur Orient-Occident soient étendus au domaine des cultures africaines.